

CIRCULAIRE 157-21
Le 7 septembre 2021

**RAPPEL – LA BOURSE DE MONTRÉAL ET LA CDCC INAUGURENT
L'HORAIRE DE NÉGOCIATION POUR L'ASIE LE 19 SEPTEMBRE 2021**

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») et la Corporation canadienne de compensation des produits dérivés (« CDCC ») souhaitent par les présentes rappeler aux participants agréés, aux membres compensateurs et aux participants du secteur que, conformément à la [circulaire 063-21](#), le lancement de l'horaire de négociation pour l'Asie aura lieu le **dimanche 19 septembre 2021** (la « date d'entrée en vigueur »), sous condition de la réalisation du processus d'autocertification et, le cas échéant, de l'obtention des approbations réglementaires définitives.

À compter de la date d'entrée en vigueur, l'heure d'ouverture du jour de bourse passera de 2 h, heure de l'Est (HE), à **20 h (HE) (T-1)**. Ainsi, les modifications des règles autocertifiées par la Bourse et la CDCC énoncées dans la [circulaire 038-21](#) et l'[avis aux membres 036-21](#) prendront effet le 19 septembre 2021.

La Bourse invite les participants au marché à modifier leurs systèmes comme il se doit et à prendre les mesures nécessaires auprès de leurs clients avant la date d'entrée en vigueur, de même qu'à consulter [l'avis informationnel 21-011](#) pour prendre connaissance des mises à jour apportées à l'environnement d'essai général (« GTE ») en vue de la date d'entrée en vigueur.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Robert Tasca, au 1 514 871-3501, ou par courriel à Robert.Tasca@tmx.com.

Robert Tasca
Directeur général, Produits dérivés et services connexes